



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 24 mars 2021

Délibération n° 2021-06

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Christophe Rivenq - Bernard Saleix – Jacques Foulquier -
Anne-Lyse Messenger – Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric

Absent excusé :

Mohamed Amri – Responsable du Financement de l'Habitat (DDTM du Gard)

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Alexia Debornes – Didier Barthélémi

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 418 222,00 € consenti par la
Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de
4 logements collectifs, située Place de L'Eglise à Saint Michel d'Euzet**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2021-06 annexé et après en avoir délibéré :

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20210324-BU_CR_24_03



Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 418 222,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 4 logements collectifs, située Place de L'Eglise à Saint Michel d'Euzet.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de 4 lignes du Prêt pour un montant total de 418 222,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt CPLS d'un montant de 78 855,00 €

Commission d'instruction : 0,00€

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLS d'un montant de 208 949,00 €

Commission d'instruction : 0,00€

Durée totale : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 3 :

Un emprunt PLS Foncier d'un montant de 70 418,00 €

Commission d'instruction : 0,00€

Durée totale : 50 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt Prêt BOOSTER² d'un montant de 60 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction : 0€

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel (Taux en vigueur au mois d'édition du contrat): **0,92 %**

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,67% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera en vigueur à la date du contrat de prêt.

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 40 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.